



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 janvier 2024

N° 1

Date de convocation :

22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN,
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy
FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique
RAMEAUX, Annie RENARD.

Excusé/Absent : Nicolas URBAIN.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Paiement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget.

Vu l'article L1612-1 du CGCT, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commune dans l'attente du vote du budget 2024, il est possible d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2023 comme suit :

Chapitre	Désignation	Rappel budget 2023	Montant autorisé (maxi 25%)
20	Immobilisations corporelles	126 630 €	30 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 470 510 €	50 000 €

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA

Le Maire,
Emmanuel BILLET





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 janvier 2024

N° 2

Date de convocation :

22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN,
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy
FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique
RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusé/Absent :

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Demande de subvention de la coopérative scolaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la traditionnelle demande de subvention de la coopérative scolaire pour acheter aux trois classes des jeux collectifs qui ont été déposés sous le sapin de Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accorde une subvention de Noël de 100€ par classe, soit 300 € à la Coopérative scolaire,

Inscrit les crédits à l'article 6574 du Budget 2024

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA

Le Maire,
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 janvier 2024

N° 3

Date de convocation :

22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN,
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy
FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique
RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusé/Absent :

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Demande de subvention de l'association ADMR Desnes.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'ADMR section locale de Desnes,

Considérant que la compétence des services à la personne relève des départements et non des communes,

Considérant que cette association est adossée à une structure nationale dont la majorité des financements proviennent des caisses de retraite, de la sécurité sociale, des mutuelles,

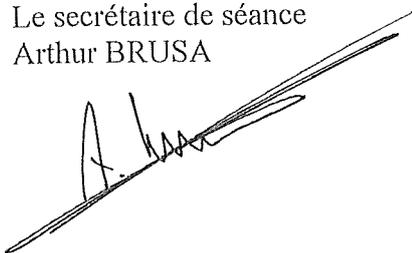
Considérant qu'il est d'usage de subventionner symboliquement cette association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'attribuer une subvention de 170 euros à l'ADMR section de Desnes.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6574 du budget primitif 2024

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 janvier 2024

N° 4

Date de convocation :

22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Catherine
BERTIN, Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur
BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Guy JEANDOT,
Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY,
Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusé/Absent :

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Demande de subvention de l'association Lons athlé39.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de M. Simon responsable de
l'organisation des foulées de bletteranoises. Cette course à pied de 10 km traversera la
commune de Ruffey le 17 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de créer 3 bons d'achats qui seront remis à l'organisateur et qui seront utilisés à sa
convenance :

Le 1^{er} d'une valeur de 25€ à la boucherie de la Seille.

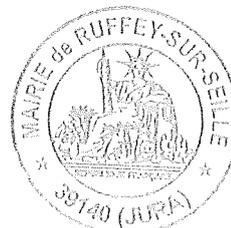
Le 2^{ème} d'une valeur de 20€ à Ruff'épicerie.

Le 3^{ème} d'une valeur de 15€ à la boulangerie de Ruffey.

Inscrit les crédits à l'article 6574 du Budget 2024

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA

Le Maire,
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 janvier 2024

N° 5

Date de convocation :
22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN,
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy
FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique
RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusé/Absent :

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Renouvellement de la convention du SIDEC pour le service Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC)

Le Maire rappelle que le SIDEC a créé et développé une activité relative aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur demande de la Région Franche-Comté et de l'État, afin d'assister les collectivités jurassiennes membres, essentiellement rurales, dans la modernisation de leur gestion.

Sont ainsi proposés aux collectivités adhérentes la mise à disposition, de manière totale ou partielle, des « pôles » suivants de la DITIC :

- **AOM (Assistance Outils Métiers)** : assistance administrative et réglementaire, ainsi que la formation, la maintenance sur les logiciels d'informatique de gestion (élections, comptabilité, paie, carrière, État civil, facturation, cimetièrre, dématérialisation, gestion petite enfance, ...) et la gestion électronique des documents.
- **GEDD (Gouvernances et Exploitation des Données)** : accompagnement permanent et la maintenance de la plate-forme départementale « geojura.fr ».
- **SIC (Sécurité Infrastructures Communicantes)** : assistance technique et maintenance matérielle, sécurité informatique, réseaux, sauvegarde des données, équipement des écoles en outils numériques (TICE),
- Animation territoriale dans les services mis à disposition
- Formation sur les logiciels, SIG, matériels, ...
- Mise à disposition de personnel pour des missions particulières.

La commune de Ruffey est adhérente à ces services par convention arrivant à échéance le 31 décembre 2024.

Par une délibération n° 2289 en date du 25 novembre 2023, le Comité Syndical du SIDEC a adopté un modèle de convention ci annexée précisant les conditions et les modalités de mise à disposition de sa DITIC au profit de ses membres.

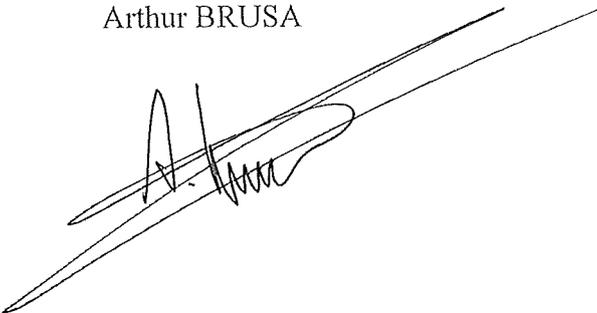
Il est proposé à la commune de Ruffey-sur-Seille d'adhérer aux nouvelles propositions du SIDEC et ainsi de bénéficier de la mise à disposition des services de sa DITIC. Cette convention est conclue pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

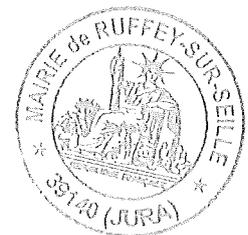
Approuve la convention de mise à disposition de services à conclure avec le SIDEC pour les services d'accompagnement aux usages du numérique.

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 janvier 2024

N° 6

Date de convocation :

22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN,
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy
FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique
RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusé/Absent :

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Rémunération des agents recenseurs.

Monsieur le Maire indique que la campagne de recensement de la population a commencé depuis le 18 janvier 2024 et remercie Catherine BERTIN coordinatrice ainsi que nos deux agents recenseurs Mme Maggy Julian et M. Gérard Michaud.

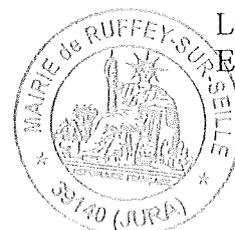
Vu la délibération du 15 septembre 2023 nommant les 2 agents recenseurs,
Vu la dotation de l'état s'élevant à 1 485€ pour cette opération (dotation de 1 422€ en 2018),

Monsieur le Maire propose de reconduire le mode de calcul de 2018 et de considérer cette somme comme le salaire brut des agents recenseurs, soit 742.50 euros brut chacun. Les charges patronales ne seraient donc pas couvertes par la dotation. Celles-ci s'élèvent à 491,50€ (contre 462,30€ en 2018).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Fixe la rémunération de chaque agent recenseur à 742.50 € bruts chacun.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 janvier 2024

N° 7

Date de convocation :

22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN,
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy
FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique
RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusé/Absent :

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Construction bâtiments scolaire et espace petite enfance : décision sur les lots 6, 9 et 10.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- celle du 30/01/2021 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- celle du 02/04/2021 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération au cabinet A+U Agence F. BOIS,
- celle du 23/09/2022 approuvant l'Avant-Projet Définitif estimant le montant toutes dépenses confondues à 983 979,70 € HT, acceptant l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant le forfait de rémunération définitif à 64 985,70 € HT et sollicitant diverses subventions
- celle du 15/09/2023 décidant de retenir par principe les entreprises des lots 1,3, 4, 6 et 8 dans l'attente de la vision globale de la consultation et autorisant la reconsultation des lots 9 et 10 ainsi que la négociation des lots 2, 5 et 7

Considérant les résultats des consultations lancées en procédure adaptée pour les lots 9 et 10,
Considérant que les deux entreprises les mieux placées pour le lot 6 ne maintiennent pas leurs prix (offre datant de plus de 120 jours) et qu'il convient de lancer une reconsultation pour ce lot,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et une abstention (Thierry JOUBERT) :

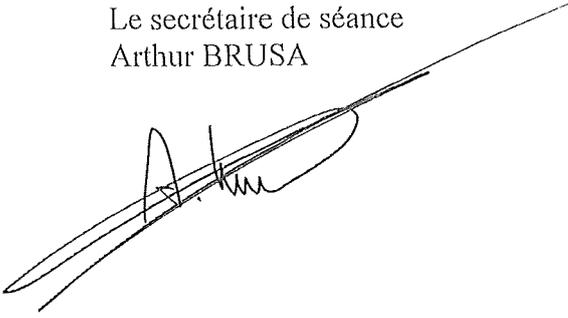
Prend note du choix des entreprises retenues par principe, détaillé ci-dessous :

Coûts construction	Montant en € HT
Lot 9 - Chauffage / Ventilation - MOLIN	152 631.10 €
Lot 10 - Electricité – Guy CANNARD	87 245.95 €

Décide de retenir par principe les entreprises mentionnées ci-dessus pour les lots 9 et 10 dans l'attente de la vision globale de l'appel d'offres.

Autorise le président du SIDEC à lancer une nouvelle consultation pour le lot n° 6 « Faux-plafonds ».

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET

